

Jacques LAMBLIN

*Meurthe-et-Moselle (4^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Élu le 17 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

NOMINATION

Membre de la commission de la défense nationale et des forces armées [J.O. du 28 juin 2007]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Logement. Politique du logement. Droit au logement opposable, modalités [18 décembre 2007] (p. 5380)

QUESTION ORALE SANS DÉBAT

n° 66, posée le 18 décembre 2007. Patrimoine culturel. Retirée par l'auteur (J.O. Questions p. 7894)

DÉBATS

Projet de loi n° 351 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [21 novembre 2007] (p. 4421, 4455)

Son intervention (p. 4458)

Thèmes :

Commerce et artisanat : centrales d'achat (p. 4458)

Commerce et artisanat : marges arrières (p. 4458)

Commerce et artisanat : petit commerce (p. 4458)

Commerce et artisanat : seuil de revente à perte (p. 4458)

Projet de loi n° 398 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [28 novembre 2007] (p. 4801)

Son intervention (p. 4819)

Thèmes :

Animaux : animaux dangereux : accidents (p. 4819)

Animaux : propriétaires de chiens dangereux : attestation d'aptitude (p. 4819)

Discussion des articles [28 novembre 2007] (p. 4822)

Après l'article 2

Intervient sur l'adt n° 83 troisième rectification de M. Eric Ciotti (création d'un permis de détention pour les chiens dangereux mentionnés à l'article L. 211-12 du Code rural) (p. 4826)

Après l'article 3

Intervient sur l'adt n° 8 rectifié de la commission (création d'un fichier national canin) (p. 4829)

Intervient sur le sous-adt n° 111 rectifié de M. Antoine Herth (inscription au fichier des chats et animaux de vente) à l'adt n° 8 rectifié de la commission (p. 4829)

Article 4 (contrôle des chiens « mordeurs » et de leurs propriétaires ou détenteurs)

Son intervention (p. 4830)

Article 8 bis (renforcement des sanctions pénales à l'encontre des détenteurs de chiens à l'origine d'accidents graves ou d'homicide)

Son intervention (p. 4835)